



À dire vrai

La chronique de **Philippe LEEUWENBERG**

Conseiller Général du Canton de Die

LOGEMENT

Le bras armé du Département pour le logement est Drôme Aménagement Habitat (DAH) qui construit à la demande et en accord avec les communes. Nous avons inauguré sur Die deux logements (Conches et Chamarges et Pont rompu) pour pallier une partie du déficit dû à la destruction du bâtiment B de Cocause. Lors de cette inauguration j'ai lu un texte de Jean Sénac (voir rubrique "Poésie"), « Sur un galet de la Drôme », dédié « aux jeunes du lycée de Die » qui me semblait bien approprié au contexte. Jean Sénac, poète algérien a été accueilli à Châtillon en Diois en 1960. Ce texte situé aux bords de Drôme comme les logements que nous inaugurons, rappelle l'importance de l'hospitalité dans le Diois et nous invite à avoir une attention particulière à la jeunesse, à ses révoltes et à ses rêves. Un clin d'œil à la politique du logement de la commune qui ne prend pas en compte les besoins de la jeunesse, notamment les stagiaires et saisonniers nombreux dans le Diois et à l'affaire dite de l'occupation du bâtiment B, gérée très maladroitement. Il m'a fallu écrire et intervenir pour qu'une médiation avec les jeunes se mette en place.

HÔPITAL

Les vœux, sous la direction par intérim du directeur de l'hôpital de Valence, ont été l'occasion d'émettre quelques souhaits.

Les autorisations de fonctionnement des services de maternité et de chirurgie ont été renouvelées jusqu'en juin 2015 et le poste de direction a enfin été publié au journal officiel. Cela assure la reconnaissance de l'hôpital de Die avec tous ses services. Le souhait : des moyens humains et financiers nécessaires prenant en compte la particularité de l'hôpital de Die : exception géographique, faible activité et service indispensable à la population. La T2A (Tarification à l'acte) doit être remplacée par une dotation de fonctionnement.

Le directeur de Valence assure l'intérim pour Die en attendant une nouvelle nomination. C'est

l'occasion de commencer une véritable coopération pour consolider la chirurgie, la maternité, les consultations de spécialistes et l'ensemble des services.

CITÉ SCOLAIRE

Nous avons inauguré la chaudière à bois déchiqueté à la cité scolaire de Die (collège et lycée) ainsi que la cour et des aménagements dans les cuisines réalisés durant l'été.

La nouvelle chaudière devrait permettre de réaliser des économies importantes sur la facture de chauffage et de faire baisser la consommation de fioul. Le bois diois est fourni deux fois par semaine par une entreprise locale qui est ainsi consolidée. Au travers de ma délégation à la filière bois, je travaille avec les services des Bâtiments du Conseil Général pour que chaque nouveau projet intègre le bois aussi bien dans la construction que comme moyen de chauffage. Je travaille, d'autre part, à la structuration de la filière bois locale pour que les entreprises puissent répondre aux appels d'offres publics où la concurrence étrangère est très forte et structurée. Il faut notamment pouvoir faire du tri mécanique, certifier et sécher le bois, créer des relations entre propriétaires forestiers, scieurs et transformateurs.

BUDGET DU DÉPARTEMENT

Nous avons voté dans un contexte difficile le budget 2013 de 678,9 millions d'euros, le 10 décembre 2013.

L'aide aux communes et aux associations, très importante pour nos territoires ruraux, est maintenue à 32 millions d'euros. Priorité est aussi donnée au logement, avec une aide importante aux bailleurs sociaux et un objectif de construction de 650 logements, à l'éducation avec des investissements dans les collèges et l'aide au maintien à domicile pour les personnes âgées. L'investissement propre est maintenu à un haut niveau afin de soutenir les entreprises locales. N'hésitez pas à me contacter pour plus d'information sur ce budget. Contact : 04 75 79 27 98

Secrétariat : 6, place de l'Hôtel de Ville 26150 Die ☎ 06 75 90 87 15
Permanence : Tous les mardis de 9 h 00 à 11 h 00.

CENTRE DE SANTÉ OU MAISON DE SANTÉ ?

Au moment où se discute la mise en place d'une maison de santé à Die, il nous a semblé important de faire la différence entre maison de santé et centre de santé.

La maison de santé regroupe des professionnels de santé libéraux qui exercent des soins de premier recours. Comme il n'y a pas de "labellisation", toute structure peut s'appeler maison de santé. Par contre, dès que des financements publics sont sollicités, la confirmation doit répondre à un cahier des charges : au moins deux médecins généralistes et un professionnel paramédical (infirmier, kinésithérapeute, etc.), dans le cadre d'un projet de santé pour la population qui les consulte.

Le développement des maisons de santé, encore appelées maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), favorise, au-delà des fonctions de coordination, l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles. La majorité des praticiens qui travaillent en maisons de santé cherchent à élargir leur offre de soins à celle de santé publique organisée sur un ter-

ritoire (continuité des soins, éducation thérapeutique...).

Le centre santé est un lieu de santé de proximité où se font soigner tous ceux qui le souhaitent.

À côté des hôpitaux et des cabinets



libéraux, c'est un mode d'organisation des soins original, dans la grande tradition des dispensaires et de la médecine sociale. Des médecins généralistes, des infirmiers, des kinésithérapeutes et des assistants sociaux sont à votre écoute. Les médecins sont salariés comme les praticiens hospitaliers. Ils perçoivent un salaire identique.



SANTÉ, DÉSERTS MÉDICAUX, HÔPITAUX : LE COMPTE N'Y EST PAS !

Pour que le désert médical recule, il va falloir que le vent politique tourne, car la Ministre de la Santé semble avoir une vision très restrictive sur les "déserts médicaux".

Lors de sa récente présentation à la presse de son plan en douze points, elle n'articule son projet que sur la médecine générale de ville. Elle fait ainsi l'impasse sur la destruction du maillage sanitaire français réalisée, par absurdité bureaucratique et financière, par les Agences Régionales de l'Hospitalisation, poursuivie par leurs dignes successeurs : les ARS (Agences Régionales de Santé), mises en place après la loi Bachelot.

Plus étonnant : au prétexte qu'il n'y aurait pas un manque de médecins mais une mauvaise répartition, elle refuse de mettre fin au *numerus clausus*, qui restreint depuis des décennies, le nombre d'étudiants en médecine. Or, tous les professionnels de santé lancent un cri d'alarme sur la tragique pénurie de médecins en cours et à venir. Car, chirurgiens, anesthésistes, gynécologues, pédiatres, rhumatologues, etc. vont cruellement manquer. Dès à présent, il faut quatre mois pour obtenir un rendez-vous en rhumatologie au Centre Hospitalier Public de Valence. Belle vision de l'avenir pour nos enfants !

Concernant notre hôpital de

Die, grâce à la résistance des Diois, de l'ensemble des élus du territoire, aux initiatives répétées du Collectif de Défense et à l'action sans concession de notre Conseiller Général, Philippe Leeuwenberg (plusieurs rendez-vous téléphoniques à la demande du Directeur de l'ARS lui-même, au cours desquels Philippe n'a rien lâché, courrier à la ministre, etc.) Marisol Touraine a indiqué à Didier Guillaume, Président du Conseil Général et premier Vice-Président du Sénat qu'elle prolongerait à titre dérogatoire, l'autorisation de fonctionnement de la maternité pour deux ans et demi.

Même s'il faut accueillir cette nouvelle comme une réelle avancée, il faut aussi considérer que le compte n'y est pas. En effet, pour

Les centres de santé sont ouverts à tous, combattent la médecine à deux vitesses et contribuent à la lutte contre les inégalités sociales de santé. Ils défendent une médecine de qualité pour tous. Ils proposent systématiquement le tiers-payant.

Grâce à leurs liens avec les services sociaux, les centres de santé proposent un accueil aux patients exclus socialement ou désinsérés. Les centres de santé sont également très actifs dans les secteurs de la petite enfance, de la planification familiale, de l'adolescence et du maintien à domicile.

L'exemple de La Ferté Bernard (Sarthe) : Depuis mars 2008, Jean-Charles

Grélier, Maire, et le Conseil municipal ont tenté sans succès diverses approches pour convaincre des médecins de venir exercer sur la cité fertoise. Conscient que 66 % des médecins diplômés choisissaient le salariat pour exercer, et au vu de ce qui se faisait sur d'autres régions en matière de santé, la municipalité fertoise a décidé de créer son Centre Municipal de Santé. Fonctionnant avec des médecins salariés par la ville mais exerçant comme n'importe quel autre praticien et proposant des consultations conformes au tiers payant, cet espace est entré en service en septembre 2011. Le médecin coordonnateur a été rejoint par un autre médecin généraliste. D'autres praticiens devaient les rejoindre en novembre 2012. Ce projet est le premier de ce type sur la région des Pays de la Loire.

Selon qu'il existe ou non un hôpital de proximité, le centre de santé se donne les compétences qui conviennent le mieux aux situations.

Recherche documentaire de Jean-Pierre RAMBAUD

gent le même traitement que pour tous les hôpitaux, c'est à dire des autorisations de fonctionner pour cinq ans.

Un grand merci à Didier Guillaume d'avoir ajouté sa pierre à la mobilisation de tous, en allant plaider la cause de l'hôpital de Die auprès de la ministre. Toutefois, un peu d'étonnement lorsqu'on l'entend s'indigner de l'attitude du directeur de l'ARS, qui refuserait l'éventualité que sa femme accouche à Die. En effet, le gouvernement qu'il soutient a la possibilité d'en finir avec le pouvoir de nuisance des ARS en les supprimant et en abrogeant la loi Bachelot comme le demande le Front de Gauche, ainsi que la « COORDINATION NATIONALE DE DÉFENSE DES HÔPITAUX ET MATERNITÉS DE PROXIMITÉ ».

Empruntons à Michel Antony, Président de cette coordination, sa réponse lors d'une interview au journal "La Terre" du 30 octobre 2012 : « Je peux comprendre que le nouveau gouvernement ne veuille pas changer tous les fonctionnaires de haut rang. Mais concernant les ARS, il devrait le faire. Car il n'existe aucun contrôle sur ces fossyeurs de la santé de proximité ».

Allons Madame la Ministre, encore un effort, car décidément, le compte n'y est pas...

Bernard CONDETTE



NOUS AVONS DEUX MOTS À VOUS DIRE...

JOURS DE NEIGE

Un article signé par la Municipalité de Die, publié dans le Journal Du Diois du 14 décembre dernier, intitulé « MOBILISATION MUNICIPALE : LE DÉNEIGEMENT CET HIVER », a d'abord fait sourire beaucoup de monde, croyant à un poisson d'avril en plein mois de décembre, puis a fait grincer des dents autant de monde en comparant cette affirmation à l'incroyable galère qu'ont dû subir les Diois, après le premier épisode neigeux :

- Aucune intervention préventive dès les premiers flocons, pas plus qu'ensuite. Quatre heures après le début de l'épisode, la rue Camille Buffardel était transformée en piste de ski nordique. Plus scandaleux, même la rue qui permet d'accéder à l'hôpital n'a pas été déneigée.

- Le lendemain, alors que faute d'intervention le jour même, la neige était transformée en glace, aucun parking, aucun trottoir, à l'exception des accès aux commerçants, qui eux ont l'obligation de protéger leur clientèle, n'ont été traités, ce qui a contraint de nombreuses personnes âgées ou à mobilité réduite à rester cloîtrées chez elles en stockant leurs ordures ménagères. Et lorsque les plus téméraires tentaient une sortie avec leur sac poubelle, les conteneurs place du Mazel étaient inaccessibles sauf à risquer de graves chutes (plusieurs cas de fractures ou de traumatismes ont dû être traités aux Urgences).

Ajoutons l'état indigne du "marché provençal" offert aux forains et à leurs clients.

Évidemment, nous n'incrimons pas les employés communaux, qui comme toujours, auraient accompli avec compétence leur mission de Service Public, si des instructions leur avaient été données.

De même, la gestion calamiteuse et fantaisiste de la rue du Salin qui a vu son statut modifié au jour le jour : une fois avec inversion de sens, sans prendre la précaution d'apposer un sens interdit à son débouché. Ainsi a-t-on vu pour la première fois depuis des décennies des véhicules étrangers à la ville, y compris des camions, remonter en toute bonne foi la rue Camille Buffardel à contre sens ! Tandis que le lendemain, cette même rue était mise en double sens, puis le surlendemain remise en sens unique...

Alors, la municipalité doit comprendre que, même si la plaisanterie a pu paraître drôle, les Diois ont droit à un Service Public Municipal de qualité.

Paul & Mick

AGRICULTURE FAVORISER LE REVENU DES PAYSANS...

Sur 100 euros de dépenses alimentaires des ménages, seulement 7 euros reviennent à l'agriculteur. Sur 100 euros de dépenses totales des ménages, 15 euros sont consacrés à l'alimentation et un euro seulement revient au producteur ! Le reste revient notamment à la grande distribution.

Le Président de la République s'est engagé à lutter contre la volatilité des cours des matières premières agricoles. L'exigence est de répondre favorablement aux aspirations populaires d'augmentation du pouvoir d'achat et, pour les paysans, à une rémunération de leur travail.

À l'heure où l'Union Européenne menace d'achever la Politique Agricole Commune en rognant son budget de 25 milliards d'euros, il est indispensable que la France affiche son ambition de politique publique forte.

Le PCF propose un encadrement des marges et pratiques de la grande distribution. Les Député(e)s Front de Gauche déposeront prochainement, une proposition de Loi instituant un prix minimum aux producteurs et une répartition de la valeur ajoutée, grâce à la mise en place d'un coefficient multiplicateur.

Source : Journal "La Terre"

... ET NON ENGRAISSER LA DISTRIBUTION



que notre hôpital se développe sereinement, pour qu'il puisse recruter des praticiens notamment pédiatres, il faut leur assurer une vision à long terme et non pas un fonctionnement à titre dérogatoire. C'est pourquoi tous les acteurs du territoire exi-